

Appel à candidatures

Direction des services
départementaux de
l'Éducation nationale du
Pas-de-Calais

division des Personnels
bureau A1

INTITULÉ DU POSTE : Recrutement d'un enseignant du premier degré au centre éducatif fermé de Saint-Venant à la rentrée 2018

RÉFÉRENCES

Référence : loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002 créant les centres éducatifs fermés (CEF) - Note de service n° 2005-048 du 4 avril 2005 – organisation de la scolarisation des mineurs placés en centre éducatif fermé – B.O. n° 15 du 14 avril 2005 – circulaire N° 2015-121 du 3 juillet 2015 – Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de services et aux missions des personnels enseignants du premier degré

MISSIONS

Objectifs de la scolarisation en C.E.F.

Le centre éducatif fermé accueille douze mineurs placés en application d'un contrôle judiciaire âgés de 15 à 18 ans, multirécidivistes et multiréitérants placés sous mandat judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945.

Le cahier des charges du C.E.F. fait obligation dès la phase d'accueil du jeune de procéder à un bilan des acquis scolaires et professionnels de façon à envisager, avec l'aide des services d'information et d'orientation, un parcours de formation offrant de réelles possibilités dans le dispositif de droit commun.

La méthode d'enseignement utilisée doit être adaptée de sorte qu'elle prenne en compte la spécificité des mineurs placés.

Le Brevet informatique internet (B2i), l'attestation de sécurité routière (ASR) peuvent constituer des supports d'apprentissages intéressants et valorisants pour ces jeunes dont le parcours scolaire a souvent été difficile.

Pour les jeunes âgés de plus de 15 ans, le certificat de formation générale (CFG) est un premier objectif à atteindre. Par ailleurs et suivant le niveau de chacun, il conviendra de permettre aux élèves de bénéficier d'une prise en compte de leurs résultats scolaires pour l'attribution d'un diplôme. Une inscription au centre national d'enseignement à distance pourra, également, être envisagée dans certains cas.

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

Sous l'autorité et le contrôle du directeur de l'établissement et du responsable d'unité éducative (R.U.E.), dans le cadre du projet éducatif, l'enseignant en centre éducatif fermé fait partie de l'équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, infirmiers, psychologues, pédopsychiatre, adjoints techniques cuisine, ouvrier professionnel, adjoint administratif.

Il se doit de participer à la mise en œuvre des mesures judiciaires et veiller à l'application du projet de service ainsi que respecter scrupuleusement les règles et consignes de sécurité aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

De même, son action s'inscrit dans le cadre beaucoup plus large des schémas nationaux, régionaux et départementaux de la P.J.J. A ce titre, il est soumis aux mêmes obligations et règles de droit que les autres agents de la fonction publique.

Compétences requises :

Une expérience professionnelle confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté en SEGPA, EREA, classes-relais, ou en milieu scolaire difficile, de même que la possession d'un CAPPEI - CAPA-SH, notamment option F, constitueront pour le candidat des atouts non négligeables en sus des compétences suivantes :

- connaissance des programmes scolaires (primaire, collège et CAP), psychologie de l'adolescent, dynamique de groupe, technique d'animation ;
- disponibilité, capacité à élaborer des bilans, réactivité en cas de crise ;
- capacité à prendre du recul ;
- travail en équipe pluridisciplinaire.

Vous pouvez prendre contact avec l'inspectrice de l'éducation nationale de CALAIS ASH pour toute information complémentaire (03.21.36.12.16).

Activités et tâches du poste :

- animer une classe avec un groupe de jeunes,
- dispenser un enseignement adapté,
- élaborer les divers documents destinés au magistrat (rapports, notes d'incident),
- suivre individuellement le parcours scolaire du jeune,
- établir des bilans hebdomadaires avec le jeune sur sa situation scolaire,
- aider à l'élaboration du projet personnel d'orientation,
- aménager la scolarité en temps partagé avec le CEF et l'établissement,
- établir un emploi du temps hebdomadaire en concertation avec le R.U.E.

Difficultés, spécificités et contraintes du poste :

Charge psychologique parfois importante (violence, etc...) due à la spécificité du public accueilli.

Moyens d'action :

- équipe éducative,
- projet de service,
- réunions hebdomadaires et mensuelles,
- partenaires institutionnels et sociaux locaux,
- logistique technique (matériel d'activités et informatiques, véhicules de transport),
- formation continue.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET D'AFFECTATION

L'enseignant est sous gestion associative (Association ABCD). L'affectation sur ce type de poste interviendra à l'issue d'un entretien devant une commission. L'enseignant retenu restera titulaire de son poste la première année (s'il a été attribué à titre définitif). Au cours du mouvement de l'année scolaire suivante, l'enseignant est nommé à titre définitif en participant au mouvement, après avis favorable de l'IEN-ASH et du proviseur responsable de l'UPR.

ORGANISATION DE SERVICE DE L'ENSEIGNANT

L'enseignant du premier degré en milieu pénitentiaire est tenu d'assurer, sur trente-six semaines par an :

1 – **un service d'enseignement de 21 heures hebdomadaires** ;

2 – **trois heures** hebdomadaires forfaitaires en moyenne annuelle, soit cent huit heures annuelles forfaitaires, notamment consacrées aux activités de coordination et de concertation ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des personnes détenues.

Pour tenir compte des besoins du service, l'autorité académique peut, avec l'accord de l'intéressé, augmenter le nombre de semaines mentionné ci-dessus jusqu'à quarante. Dans ce cas, le nombre d'heures mentionné au paragraphe (1) ne doit pas dépasser, annuellement, 756 heures et, hebdomadairement, 21 heures.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les personnels intéressés par cet appel à candidatures sont invités à envoyer :

- un premier exemplaire de la fiche de candidature **sans avis** à la DSDEN du Pas-de-Calais, division des personnels-bureau A1 par mail : ce.i62dp-a1@ac-lille.fr, **pour le 9 mai 2018**,
- le deuxième exemplaire de la fiche de candidature accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum-vitae par la voie hiérarchique à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription **pour le 9 mai 2018**.